

MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'HYDRAULIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

DIRECTION GENERALE DE L'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX USEES ET EXCRETA

BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice

# **Collecte d'informations relatives à la réalisation d'ouvrages d'assainissement en 2012**

## **Note méthodologique**

**Juin 2011**\_amendé nov 2012

## Sommaire

SOMMAIRE .....	2
INTRODUCTION .....	3
1 OBJECTIFS DE L'OPERATION .....	3
2 RESULTATS ATTENDUS .....	3
3 CHAMP DE L'OPERATION.....	4
4 DEFINITION DES PRINCIPAUX CONCEPTS.....	4
5 METHODOLOGIE DE COLLECTE .....	5
5.1 Type d'opération .....	5
5.2 Méthode d'observation.....	5
5.3 Outils de collecte .....	6
5.4 Formation des équipe de collecte .....	7
5.5 Organisation de la collecte .....	7
5.6 Personnel de collecte.....	8
6 VERIFICATION ET SAISIE DES FICHES .....	8
7 APUREMENT, TRAITEMENT ET MISE A DISPOSITION DES RESULTATS.....	9
8 CALENDRIER DE L'OPERATION .....	10

## Introduction

Pour mesurer les résultats ainsi que la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la pérennité des actions menées chaque année par le Programme national d'approvisionnement en eau potable et assainissement (PN-AEPA), un dispositif de suivi évaluation (SE) a été mis en place. La responsabilité du volet assainissement en milieu rural de ce dispositif est confiée à la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta (DGAEUE).

Un des indicateurs importants de cet volet est le nombre d'ouvrages d'assainissement réalisés au cours de l'année au niveau le plus désagrégé. Cet indicateur d'activités permet de suivre l'atteinte des objectifs fixés par le Gouvernement en matière de réalisations de latrines.

La production de cet indicateur nécessite l'organisation d'une opération annuelle de collecte destinée à recenser l'ensemble des ouvrages réalisés. Cette opération a été organisée pour la première fois en 2011. Elle était arrimée à l'opération de collecte pour la mise à jour de la Base de Données de l'Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques (BD\_INOH). La campagne de collecte des réalisations de 2012 tire profit des enseignements de celle de 2011 et s'adapte aux perspectives du secteur.

La présente note a pour objectif de préciser les choix méthodologiques et d'organisation de l'opération de collecte des réalisations de 2012. Elle est articulée autour de 9 points qui décrivent les principales étapes de l'opération.

## 1 Objectifs de l'opération

L'objectif principal de la collecte d'informations relatives à la réalisation d'ouvrages d'assainissement en 2012 est de disposer d'informations exhaustives sur le nombre et les types d'ouvrages d'assainissement réalisés au cours de l'année 2012 en milieu rural au Burkina Faso.

Spécifiquement, il s'agira de :

- faire un recensement exhaustif des latrines familiales construites ou réhabilitées en 2012 dans le milieu rural ;
- faire un recensement exhaustif des latrines institutionnelles et publiques construites ou réhabilitées en 2012 dans le milieu rural ;
- faire un recensement exhaustif des douches modernes, bacs à laver et autres ouvrages modernes d'assainissement des eaux usées, construits ou réhabilités en 2012 dans le milieu rural ;
- faire un recensement exhaustif des centres de santé et de promotion sociale (CSPS) disposant de blocs de latrines.

## 2 Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de cette opération sont :

- le nombre de latrines familiales construites ou réhabilitées en 2012 dans le milieu rural ;
- le nombre de latrines institutionnelles (écoles et CSPS) et publiques construites ou réhabilitées en 2012 dans le milieu rural sont ;

- le nombre de puisards domestiques, de douches modernes, de bacs à laver et autres ouvrages modernes d'assainissement des eaux usées, construits ou réhabilités en 2012 dans le milieu rural ;
- la proportion de CSPS du milieu rural disposant de blocs de latrines.

Les niveaux de désagrégation des résultats sont liés au découpage géographique (commune, province, région et national), au type de financement (ouvrages subventionnés, ouvrages non subventionnés), à la qualité de la structure ayant subventionné le cas échéant (Etat, ONG, coopération décentralisée, association, etc.), à la qualité des ouvrages (ouvrages non améliorés, ouvrages améliorés).

### 3 Champ de l'opération

Le champ de cette collecte est :

- l'ensemble des ouvrages d'assainissement des excreta (latrines), qu'ils soient traditionnels ou modernes, familiaux, institutionnels ou publics, construits ou réhabilités en milieu rural et dont les travaux se sont achevés au cours de l'année 2012 ;
- l'ensemble des ouvrages améliorés d'assainissement des eaux usées (douches, bacs à laver, lavoirs, puisards), qu'ils soient familiaux, institutionnels ou publics, construits ou réhabilités en milieu rural et dont les travaux se sont achevés au cours de l'année 2011 ;
- l'ensemble des CSPS du milieu rural.

### 4 Définition des principaux concepts

#### **Assainissement autonome**

Système de gestion des eaux usées et des excreta basé sur leur traitement in situ (sur l'unité foncière). La phase liquide des effluents est généralement infiltrée dans le sol ou réutilisée, alors que les sous-produits du traitement (boues) sont transportés périodiquement vers des centres publics de traitement des boues ou vers un lieu de valorisation agricole.

#### **Assainissement autonome individuel**

Assainissement autonome d'une parcelle ou unité foncière desservant une maison individuelle à usage d'habitation. On rencontre principalement les technologies suivantes : puisards, latrines, fosses septiques, tranchées d'infiltration, etc.

#### **Assainissement autonome public**

Equipement de lieux publics (établissements scolaires, sanitaires, marchés, gares, lieux de culte, etc.) par des ouvrages d'assainissement autonome (blocs de latrines, urinoirs, dispositifs de lave-mains...).

#### **Douche améliorée**

Douche dont les eaux usées sont convenablement évacuées. Il s'agit des douches raccordées à un réseau d'égout, à une fosse septique, à une fosse étanche ou à un puisard.

#### **Eaux usées**

Eaux générées par la cuisine, la vaisselle, la lessive ainsi que les douches.

#### **Latrine**

Lieu ou construction, situé normalement à l'extérieur d'une habitation ou de tout autre bâtiment, destiné à recevoir et emmagasiner des excréta et quelquefois à en assurer le traitement

### **Latrine/toilette améliorée**

Selon le PN-AEPA une latrine améliorée est une latrine qui répond aux conditions hygiéniques qui empêchent l'homme, l'animal ou l'insecte d'entrer en contact avec des excréta humains. Il s'agit des ouvrages suivants : latrine VIP une fosse/SanPlat améliorée, latrine VIP double fosse, latrine EcoSan, une toilette à chasse d'eau manuelle (TCM) une fosse ou double fosse ; toilette à chasse d'eau mécanique<sup>1</sup>.

### **Latrine non améliorée**

Selon le PN-AEPA, une latrine non améliorée est une latrine traditionnelle sans dalle en béton ou avec dalle en béton, ou encore une latrine SanPlat simple<sup>2</sup>.

### **Latrine familiale**

Latrine destinée à l'assainissement autonome individuel.

### **Latrine institutionnelle**

Selon le PN-AEPA, il s'agit d'un ouvrage d'assainissement autonome public réalisé dans une école ou dans un centre de santé.

### **Latrine publique**

Selon le PN-AEPA, il s'agit d'un ouvrage d'assainissement autonome public réalisé dans une gare routière, un marché, un lieu de culte, etc.

### **Milieu rural**

Le milieu rural est composé des communes rurales et des villages rattachés aux communes urbaines.

### **Milieu urbain**

Le milieu urbain est composé des communes urbaines. Conformément à la Loi portant code général des collectivités territoriales N°055-2004/AN du 21 décembre 2004, le Burkina Faso compte 49 communes urbaines composées des 45 chefs-lieux de province auxquels s'ajoutent les communes de Niangoloko, Bittou, Garango et Pouytenga.

Il faut cependant noter que des villages sont administrativement rattachés à certaines communes urbaines, ceux-ci sont classés dans le milieu rural.

## **5 Méthodologie de collecte**

### **5.1 Type d'opération**

Pour atteindre les objectifs définis, la collecte doit concerner tous les ouvrages d'assainissement construits ou réhabilités en milieu rural en 2012 et tous les CSPS du milieu rural. Il s'agit donc d'un recensement exhaustif.

### **5.2 Méthode d'observation**

Il s'agira de parcourir tous les villages du milieu rural du pays à la recherche des ouvrages d'assainissement éligibles à la collecte, c'est-à-dire construits ou réhabilités en 2012. Ce

---

<sup>1</sup>PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH, 2009, page 7

<sup>2</sup>PN-AEPA à l'horizon 2015, Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA, Volet 2 : Options technologiques, MAHRH, 2009, page 7

faisant, tous les CSPS devront être enquêtés, quelle que soit leur date de construction ou d'ouverture.

Les points focaux communaux qui sont les agents de collecte sur le terrain sont supposés avoir une bonne connaissance des villages et de leur dynamique de développement pour pouvoir identifier rapidement les ouvrages « récemment construits ou réhabilités ». Ils doivent également recourir aux personnes ressources des villages (Conseillers municipaux, présidents ou membres du Conseil villageois de développement (CVD), maçons, etc.) pour les aider à identifier rapidement les ouvrages « récemment construits ou réhabilités ». Ensuite, des questions préliminaires sur les dates d'achèvement et de mise en service de ces ouvrages permettront de juger de leur éligibilité à la collecte.

Lorsqu'un ouvrage éligible sera identifié, une fiche de collecte sera remplie pour en saisir les caractéristiques.

En rappel, tous les CSPS du milieu rural sont éligibles à la collecte et une fiche devra être remplie pour chacun d'eux, que celui-ci possède des ouvrages d'assainissement ou pas.

Les fiches seront renseignées par interview directe du chef de ménage ou de son conjoint pour les ouvrages familiaux et du responsable de la structure ou de toute personne déléguée pour les ouvrages institutionnels et publics et pour les CSPS. Les caractéristiques visibles des ouvrages recensés seront nécessairement visualisées pour assurer la fiabilité des déclarations des interviewés.

### 5.3 Outils de collecte

Le principal outil de collecte est **une fiche de collecte**. Trois fiches de collecte ont été conçues :

- une fiche pour les ouvrages d'assainissement familial ;
- une fiche pour les ouvrages d'assainissement dans les formations sanitaires,
- une fiche pour les ouvrages d'assainissement dans les écoles et les lieux publics.

Les trois fiches sont organisées de la même manière et recueillent des informations similaires. Elles sont structurées en trois sections :

- la section « A » a pour objectif de recueillir des informations sur la localisation géographique et l'identification du logement ou de la structure (CSPS, école, etc.) ;
- la section « B » a pour objectif de recueillir quelques informations sur le processus de collecte et de transfert des fiches ;
- la section « C » recueille les informations sur l'existence, la réalisation et les principales caractéristiques des ouvrages.

Pour un remplissage harmonieux des fiches de collecte sur l'ensemble du territoire national, **un guide de remplissage** est disponible. Ce guide explique l'intérêt de chacune des variables et donne des instructions claires pour son remplissage.

Le guide de remplissage est accompagné **d'une présentation explicitant et montrant à travers des croquis et des photos les différents types d'ouvrages** d'assainissement des excreta et des eaux usées.

## 5.4 Formation des équipe de collecte

Une formation à la méthodologie de collecte et au remplissage des fiches sera organisée, d'abord à l'intention des superviseurs régionaux, puis à celle des agents de collecte que sont les points focaux communaux.

- La formation des superviseurs régionaux

Cette formation sera assurée par la DGAEUE avec l'appui du Service Suivi Evaluation de la DGRE. L'objectif est de former 2 agents de chaque DRAH aux outils et méthode de collecte pour l'AEUE ainsi qu'à leur rôle de superviseurs régionaux et à la préparation de la formation des points focaux. Cette formation rassemblera dans un même lieu les 2 agents désignés par chacune des 13 DRAH. Elle se déroulera sur trois (3) jours, les 13, 14 et 15 juin 2012 à Koudougou.

- La formation des points focaux communaux

L'objectif général est de former les points focaux à la collecte des informations relatives pour l'année 2012. De manière plus spécifique, il s'agit de les former à :

- la maîtrise des objectifs et de la méthodologie de collecte ;
- la connaissance et la maîtrise des concepts utilisés y compris en langues locales ;
- la reconnaissance des différents types d'ouvrages sur le terrain ;
- le remplissage des différentes fiches de collecte ;

La formation des points focaux communaux est prévue en juin 2012, immédiatement après la formation des DRAH. Elle se déroulera pendant trois (3) jours dans chaque région selon le calendrier de l'ensemble de l'opération en page 10.

Les supports de formation sont : la présente note méthodologique, les termes de références de l'opération, les termes de référence de la formation, les fiches de collecte, le guide de remplissage des fiches, le document de présentation des croquis et photos des ouvrages d'assainissement, des fiches de synthèse.

## 5.5 Organisation de la collecte

- Rôle des principaux acteurs intervenant dans l'opération

### Au niveau communal :

**Le point focal** est chargé de collecter les informations en remplissant les fiches de collecte ; de remplir les fiches de synthèse, de faire l'archivage des copies des fiches et de transmettre les fiches remplies au maire pour validation et transmission à la DRAH.

**Le maire** est chargé de valider avec le conseil municipal les informations recueillies sur le terrain et de les transmettre à la DRAH.

### Au niveau régional :

Chaque DRAH désigne parmi ses agents 2 superviseurs qui forment les points focaux et assurent la supervision régionale de la collecte. Le travail de supervision régionale consiste à superviser étroitement le travail des points focaux dans leur zone de compétence en vérifiant le remplissage des fiches par les points focaux et en s'assurant que la méthodologie de collecte est respectée et que toutes les informations ont été correctement recueillies. Les superviseurs régionaux contrôlent les informations transmises par les maires, remplissent les fiches de synthèse régionale et veillent à ce que les informations soient transmises par la DRAH au niveau central dans les délais requis.

## Au niveau central :

Une équipe centrale de la DGAEUE assure l'organisation générale, la supervision et la coordination nationale de l'opération. Chapeautée par la Directrice du développement des technologies et des ouvrages d'assainissement (DDTOA), cette équipe centrale est chargée de la gestion de tous les aspects techniques et administratifs de l'opération.

### ➤ Déroulement de la collecte

Pour cette année 2012, la collecte sur le terrain se déroule en deux étapes :

- **La première étape se déroule en juillet 2012** : le point focal ratisse entièrement la commune qui lui est confiée. Il identifie et collecte toutes les informations sur les latrines nouvellement réalisées en 2012 dans les ménages, les écoles et les lieux publics (gares, marchés et lieux de culte).

Un marquage des ouvrages recensés lors de cette étape sera effectué pour éviter les double-comptes lors de la seconde étape. La mention **AEUE-12/P1** sera inscrite de façon visible à la craie ou au marqueur sur une des façades visibles de chaque ouvrage recensé.

Au cours de ce premier ratisage, le point focal identifie et collecte également toutes les informations sur les équipements en blocs de latrines de tous les CSPS de la commune. La durée de cette étape est de 21 jours.

- **La seconde étape se déroule en novembre/décembre 2012** : le point focal ratisse une nouvelle fois, entièrement, la commune qui lui est confiée. Il identifie et collecte toutes les informations sur les ouvrages d'AEP et sur tous les autres ouvrages d'assainissement réalisés dans les ménages, les CSPS, les écoles et les lieux publics (gares, marchés et lieux de culte) depuis son passage en juillet 2012. La durée de cette étape est de 21 jours.

Un marquage des ouvrages recensés lors de cette étape sera aussi effectué pour faciliter les contrôles de l'exhaustivité de la collecte. La mention **AEUE-12/P2** sera inscrite de façon visible à la craie ou au marqueur sur une des façades visibles de chaque ouvrage recensé à cette étape.

## 5.6 Personnel de collecte

Supervision nationale : Equipe centrale de 16 personnes.

Contrôle et supervision régionale : 26 superviseurs régionaux, agents des DRAH (2 par DRAH).

Agents de collecte : 351 points focaux communaux.

## 6 Vérification et saisie des fiches

A la réception des fiches remplies au niveau central, une vérification complète sera opérée pour s'assurer que le remplissage a été conforme aux instructions du guide et qu'il n'y a pas d'erreurs ou de problèmes de cohérence.

Après réception des fiches de la première étape de collecte, elles seront vérifiées, classifiées et apprêtées pour la saisie. C'est à l'issue de la deuxième étape de collecte que l'ensemble des fiches des deux étapes seront saisies.



Après vérification des fiches de la deuxième étape de collecte, elles seront jointes à celles de la première étape puis saisies sur micro ordinateurs à la DGAEUE. La saisie sera effectuée dans la base de données conçue en 2011 sur Access. Les masques de saisie de cette base doivent être mis à jour pour refléter les versions finales des fiches de collecte et de synthèse.

La saisie sera réalisée par deux équipes d'une dizaine d'opérateurs pendant une période de 2 semaines.

## **7 Apurement, traitement et mise à disposition des résultats**

Pendant la saisie des données, des contrôles informatiques sont définis pour vérifier automatiquement la cohérence de certaines variables. Après la saisie, d'autres programmes de vérification plus stricts sont implémentés sur les données saisies et ceux-ci permettent de détecter les ultimes erreurs de cohérence et de saisie. La phase d'apurement permet de nettoyer ces dernières erreurs à l'issue de quoi l'on obtient des fichiers prêts à l'emploi. Les programmes d'apurement utilisés en 2011 sont intégrés à la base des données, d'autres pourront y être ajoutés en cas de besoin.

Les programmes et les requêtes de sortie des résultats agrégés sont disponibles et intégrés à la base des données conçue en 2011. Dès la fin des travaux d'apurement, les résultats attendus seront sortis, vérifiés, validés et mis à disposition.

Les phases d'apurement et de tabulation de données dureront une semaine. La mise à disposition des résultats validés est prévue pour la fin du mois de janvier 2012.

## 8 Calendrier de l'opération 2012

Les activités sont prévues pour se dérouler conjointement avec le volet AEP dans les délais indiqués ci-après :

Activités	Dates	Lieu	Commentaires
<b>1- Phase préparatoire</b>			
Révision des outils de collecte	29 mai au 1er juin	Koudougou	outils AEUE + guides PF et SR
Préparation de la formation des formateurs	4 au 8 juin	Ouaga	DGAEUE
Formations des DRAH	13 au 15 juin	Koudougou	Durée : 3 jours
Formations des points focaux AEUE	18 au 22 juin	chaque région	Durée : 3 jours
<b>2- Phase terrain</b>			
<b>Collecte Etape 1</b>			
Déploiement des points focaux sur le terrain	25 juin au 18 juillet	communes	21 jours de travail (6 jours/semaine)
Supervisions régionales	25 juin au 18 juillet	région	
Supervision nationale	25 juin au 18 juillet	territoire national	
Remontée des fiches des communes vers DRAH	19 au 25 juillet		5 jours ouvrables
Remontée des fiches des DRAH vers la DGAEUE	26 juill. au 1er aout		5 jours ouvrables
<b>Collecte Etape 2</b>			
Révision des outils de collecte	29 au 31 octobre	Koudougou	outils AEP + guides PF et SR
Préparation de la formation des PF	8 novembre	Ouaga	DGAEUE + DGRE
Formation des points focaux (AEP + mise à jour AEUE)	12 au 17 novembre	13 régions	3 jours par région
Déploiement des points focaux sur le terrain	novembre - décembre	communes	21 jours de travail (6 jours/semaine)
Supervisions régionales	novembre - décembre	région	
Supervision nationale	novembre - décembre	territoire national	
Remontée des fiches des communes vers DRAH	13 au 21 décembre	région	
Remontée des fiches des DRAH vers DGRE/DGAEUE	19 au 28 décembre	national	
<b>3- Saisie et traitement des données</b>			
Saisie	7 au 12 janvier 2013	Ouaga	Pour l'AEUE, la saisie démarrera plus tôt
Apurement	14 au 19 janvier 2013	Ouaga	
Sortie des données	21 janvier 2013	Ouaga	
Envoi données aux DRAH	22 -23janvier 2013	région	